

DECISION DU MAIRE

Signature d'une convention avec l'association QU4TRE À 4 pour la tenue des concerts du samedi 10 décembre 2022 et les animations scolaires du vendredi 9 décembre 2022

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,

Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 1111-4 du Code de la Commande publique,

Vu l'article L.2122-1 du Code la Commande publique,

Vu l'article R. 2122-8 du Code de la Commande publique,

Vu la délibération du Conseil municipal n°13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,

Vu la délibération du Conseil municipal n°15 du 19 février 2022 portant élection de M. TIMON, en qualité de troisième Adjoint

Vu la délibération du Conseil municipal n°64-2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1 de l'arrêté du Maire n°97-2022 du 19 février 2022 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Julien TIMON, 3° adjoint au maire en charge de la culture, du patrimoine, du tourisme et de l'animation

Considérant la participation musicale de « **Qu4tre à 4** » organisée dans le cadre de l'événement « Les trombones de Noël » le samedi 10 décembre 2022 à 16h30 sur le parvis de l'église St Ouen et la tenue du concert « **Qu4atre à 4** » organisé le samedi 10 décembre 2022 à 18h00 au théâtre l'Éclat de Pont-Audemer

Considérant les 3 interventions scolaires animées par « **Qu4atre à 4** » le vendredi 9 décembre 2022

DECIDE de signer une convention avec l'association « **Qu4tre à 4** » domiciliée : Chez Monsieur Bernard LAPIERRE, 16 rue de la Marne, Blériot-plage – 62231 SANGATTE, représentée par Monsieur Bernard LAPIERRE en sa qualité de Président pour la somme globale de 2000.00€ (deux mille euros) TTC.

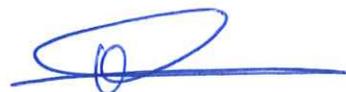
Le règlement se fera par chèque sur présentation de facture

Fait à PONT- AUDEMER, le 28 novembre 2022

Pour le Maire et par délégation,

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221128-202-AU
Date de télétransmission : 01/12/2022
Date de réception préfecture : 01/12/2022

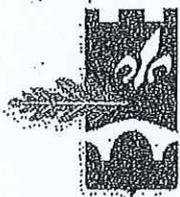
Publié le 01/12/2022



Julien Timon
Troisième Adjoint en charge de la culture,
du patrimoine, du tourisme et de l'animation



Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221128-202-AU
Date de télétransmission : 01/12/2022
Date de réception préfecture : 01/12/2022



Ville de Pont-Audemer

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

La Ville de Pont-Audemer
BP 429
27504 Pont Audemer Cedex
Représentée par M. Alexis DARMOIS en qualité de Maire

Et

L'association Qu4tre à 4
Chez Mr Bernard Lapierre
16 rue de la Marne
62231 Blériot-plage

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Dans le cadre de la saison culturelle de l'école de musique, un concert est programmé le samedi 10 Décembre 2022 à 18h au théâtre l'Eclat; L'association ci-dessus est invitée à s'y produire.

En amont à ce concert, 3 animations scolaires sont prévues le vendredi 9 Décembre 2022 ainsi que la participation musicale à l'évènement « les trombones de Noël » du samedi 10 décembre 2022 à 16h30 sur le parvis de l'église St Ouen.

Article 2 : Engagement financier

La ville de Pont-Audemer versera à l'association ci-dessus sur présentation de cette convention la somme de 2000 euros (deux mille euros) pour les frais de participation à ces deux journées.

Le paiement se fera par chèque sur présentation de facture.

Cette convention est établie en deux exemplaires.
Fait à PONT AUDEMER, le 28 Novembre 2022

Pour l'association,
Le président

Pour le Maire et par délégation
Julien Timon
3^{ème} adjoint en charge de la culture, du patrimoine,
du tourisme et de l'animation

Accusé de réception en préfecture
027-200077339-20221128-202-ATJ
Date de télétransmission : 01/12/2022
Date de réception préfecture : 01/12/2022



QU4TRE À 4

DEVIS/ CONTRAT

Pour : Conservatoire à Rayonnement communal de Pont-Audemer

Date : 9 et 10 Décembre 2022

Titre du projet : Qu4tre à 4 et Trombones de Noël

Description		Coût
3 animations scolaires et concert		
Non assujetti à la TVA	Sous-total	
	Total	2000€

Cordialement,

NOM DE L'ASSOCIATION : Qu4tre à 4

ADRESSE ACTUELLE DE L'ASSOCIATION :

Chez Mr Lapierre Bernard - 16 rue de la marne - 62231 Bleriot-Plage

Siret : 840 591 968 00012



Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221128-202-AU
Date de télétransmission : 01/12/2022
Date de réception préfecture : 01/12/2022

**CREDIT AGRICOLE
NORD DE FRANCE**

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE - IBAN

	Banque	Gulchet	Numéro de compte	Clé
RIB FRANCE	16706	00094	53977285476	53
IBAN ETRANGER	FR76 1670 6000 9453 9772 8547 653			BIC AGRIFRPP867
Domiciliation	Nom et adresse du titulaire			
CALONNE-RICOUART (00094)	QUATRE A 4 CHEZ MR LAPIERRE BERNARD			
Tél : 0321011553	16 RUE DE LA MARNE BLERIOT 62231 SANGATTE			

FILVERT :
03 20 14 20 14 *

INTERNET :
www.ca-norddefrance.fr *

INTERNET MOBILE :
m.ca-norddefrance.fr *

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France Société coopérative à capital variable, Etablissement de crédit, Société de courtage d'assurances
Siège social : 10 avenue Foch, BP 369
59020 LILLE CEDEX, 440 876 569 RCS LILLE METROPOLE
Société de courtage d'assurances, Immatriculée ORIAS 07 019 406
Tél. 03 20 63 70 00 Fax 03 20 63 70 40

* Frais de communication facturés par votre opérateur télécom



NOM DE L'ASSOCIATION : Quatre à 4

ADRESSE ACTUELLE DE L'ASSOCIATION :

Chez Mr Lapierre Bernard - 16 rue de la marne - 62231 Bleriot-Plage

Siret : 840 591 968 00012

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221128-202-AU
Date de télétransmission : 01/12/2022
Date de réception préfecture : 01/12/2022

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20221128-202-AU
Date de télétransmission : 01/12/2022
Date de réception préfecture : 01/12/2022